

Annexe 99**NOTIFICATION DE PROLONGATION DU TRAITEMENT D'UN TROUBLE (art. 36)****1. Renseignements administratifs**

Identification du bénéficiaire	Identification du logopède
Nom et prénom :	Nom et prénom :
Adresse :	Adresse :
Date de naissance :	N° de téléphone
Numéro National :	Email :
	Numéro INAMI :

2. Déclaration du logopède

Je soussigné(e),, logopède, déclare au médecin conseil que je prolonge/j'ai prolongé le traitement du trouble indiqué ci-dessous en date du, pour autant que le nombre maximum de séances pour le trouble ne soit pas encore atteint.

J'ai pris connaissance des conditions pour pouvoir attester les prestations dans le cadre du trouble ci-dessous et en particulier de l'article 36, §2 de la nomenclature des prestations de santé.

Je déclare que pour ce bénéficiaire, il est établi qu'une prolongation de traitement logopédique devrait améliorer de façon significative le trouble qui persiste ou ses conséquences.

Je joins la prescription médicale au présent formulaire. Je garde, dans le dossier du patient le rapport d'évolution indiquant que le patient se trouve dans la situation sélectionnée ci-dessous.

Le médecin conseil peut demander des informations complémentaires éventuelles.

3. Trouble logopédique

Sélectionnez ci-dessous le trouble concerné (maximum 1 trouble).

Choose an item.

4. Date et signature du logopède

Le formulaire n'est pas valide s'il s'écarte du texte, si des commentaires sont ajoutés à ce texte ou s'il est rempli de façon incomplète.

La mesure transitoire suivante est d'application : la version précédente de l'annexe 99 est encore recevable par les organismes assureurs jusqu'à 60 jours après l'entrée en vigueur du présent règlement.

Détail du menu déroulant dans l'annexe 99

§2 a) Troubles du langage oral et/ou de la parole qui constituent un obstacle dans la poursuite d'une profession, d'une rééducation professionnelle ou d'une convention d'apprentissage agréée

§2 b) 1° Aphasie

§2 b) 2° Troubles du développement du langage, versant réceptif et/ou expressif

§2 b) 3° Dyslexie et/ou dysorthographe et/ou dyscalculie

§2 b) 5° Troubles acquis suite à une intervention radiothérapeutique ou chirurgicale (tête et cou)

§2 b) 6.1 Dysglossies

§2 b) 6.2 Dysarthries

§2 b) 6.3 Troubles chroniques de la parole

§2 b) 6.4 Bégaiement

§2 b) 6.5 Troubles fonctionnels multiples en relation avec un trouble orthodontique

§2 c) 1° Séquelles de laryngectomie

§2 c) 2° Dysfonctionnement du larynx et/ou des plis vocaux

§2 d) Troubles de l'ouïe

§2 e) Dysphagie

§2 f) Dysphasie

§2 g) Locked-In Syndrome